

AXE 2 > PRÉSERVER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

Valoriser et optimiser les ressources locales

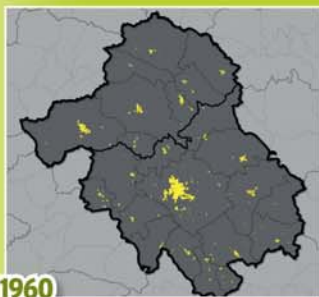
La qualité du cadre de vie, dans et hors des villes et bourgs, constitue un enjeu majeur pour la cohésion du territoire, la qualité de vie de ses habitants et son attractivité économique. Or, la pression urbaine est forte, les paysages se banalisent, les habitants perdent leurs repères. Pour maintenir les équilibres du territoire et les identités locales, le développement démographique et économique doit s'accompagner d'une limitation de l'étalement urbain. Il s'agit également de préserver et de valoriser les ressources locales, en particulier naturelles et agricoles, d'encourager les potentiels liés à l'économie circulaire. Ce modèle de développement, basé sur le renforcement de la proximité et la valorisation des potentialités locales - notamment en matière d'énergies renouvelables - vise un double objectif : consommer moins, consommer mieux...

Maintenir les grands équilibres entre espaces urbains et naturels

Couvrant près de 90% de son territoire, les espaces naturels et agricoles constituent une composante et une identité majeures du Pays Yon et Vie.

Or, entre 2001 et 2010, l'urbanisation en a consommé près de 130 hectares par an...

Evolution de l'urbanisation sur 50 ans.



>> OBJECTIFS

- **Préserver les espaces et paysages naturels et agricoles** et maintenir la part de ces espaces pour ménager des capacités de développement futur.
- **Limiter l'étalement urbain**
 - > Prioriser le développement urbain (habitat, services, emplois...) dans et autour (5 à 10 mn à pied) des centres-villes, centres-bourgs et pôles communaux de quartier
 - > Tendre vers un objectif de réduction de la consommation d'espace par l'urbanisation de 50% (habitat et activités) ; optimiser les réserves foncières, les adapter aux besoins
 - > Accompagner cet objectif de réduction par le renouvellement et la mutation des espaces bâtis (habitat et activités) à hauteur de 1/3 pour l'ensemble du SCoT
 - > Adapter les densités et formes urbaines à leur contexte.

S'appuyer sur la charpente verte et bleue pour valoriser le cadre de vie

Le Pays Yon et Vie possède de nombreux atouts favorables à son attractivité, dont son cadre de vie encore préservé, reposant sur le patrimoine,

les espaces et paysages naturels et urbains tels que les centres-villes et bourgs irrigués par 900 kilomètres de cours d'eau.

>> OBJECTIFS

- **Adapter les formes urbaines à chaque territoire.**
- **Identifier les repères urbains et naturels**
 - > Poursuivre l'inventaire du patrimoine paysager, naturel et bâti, exceptionnel et ordinaire, représentatif de l'identité locale
 - > Protéger sans figer, valoriser pour inscrire le projet dans une histoire locale
 - > Faire connaître pour partager et responsabiliser.
- **Construire avec les paysages et l'eau**
 - > Inscrire l'espace urbain dans sa géographie et son milieu naturel, inscrire le patrimoine naturel, urbain et bâti dans une dynamique de projet
 - > Gérer l'interface ville-nature (dont les entrées de ville)
 - > Maintenir les coupures vertes.
 - **Favoriser l'aménagement qualitatif des zones d'activités.**



Préserver les ressources naturelles dans le respect de leur multifonctionnalité

Les espaces naturels et agricoles sont le support de fonctions multiples : espaces économiques, touristiques et de loisirs, intérêt paysager, préservation de la ressource en eau et de la biodiversité... Il convient demain de mieux valoriser ce potentiel tout en l'optimisant pour

limiter la raréfaction de ces ressources. À ce titre, le Pays Yon et Vie, retenu dans le cadre de l'appel à projets national "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV), fait de l'énergie un enjeu majeur de son projet.

>> OBJECTIFS

- **Conforter l'agriculture**
 - > Protéger et pérenniser l'outil de travail agricole pour assurer la visibilité d'exploitation et le développement à long terme
 - > Préserver l'exploitabilité, limiter la fragmentation des exploitations
 - > Favoriser le développement des circuits alimentaires de proximité
 - > Concilier production agricole, protection de l'environnement et préservation des paysages.
- **Préserver et valoriser les ressources naturelles**
 - > Intégrer, prolonger et protéger la trame verte et bleue*
 - > Pérenniser la ressource en eau
 - > Valoriser le potentiel de production des énergies renouvelables (EnR) dans le respect des objectifs du schéma régional Climat Air Énergie
 - > Prendre en compte les risques naturels et technologiques.
- * La trame verte et bleue est constituée par l'ensemble du maillage des corridors biologiques (existants ou à restaurer), réservoirs de biodiversité et zones-tampon ou annexes (espaces naturels relais). Elle vise à enrayer la perte de biodiversité alors que le paysage est de plus en plus fragmenté.
- **Encourager le développement de l'économie circulaire**
 - > Optimiser la valorisation des déchets, chercher à les traiter plus localement
 - > Valoriser les carrières pour une production locale.